

Par ici MA sortie!

CHAMBRE DE COMMERCE  
DE **SAINTE-ADELE**

# Salon des tout-petits

22 juin 2019



Place des citoyens  
999, boulevard Sainte-Adèle



Par ici MA sortie!

CHAMBRE DE COMMERCE  
DE **SAINTE-ADELE**



# Salon des tout-petits

Pour les familles avec enfants de 0 à 9 ans

Deuxième édition 2019

La Chambre de commerce de Sainte-Adèle vous présente pour une 2<sup>ième</sup> édition, le **Salon des tout-petits** à la Place des citoyens le 22 juin 2019. Notre première édition fût un succès.

Un salon où parents et enfants peuvent se divertir, acheter et découvrir tout ce qui concerne le merveilleux monde des enfants. Il est axé sur la famille et il s'adresse particulièrement aux enfants de 0 à 9 ans, accompagnés de leurs parents.

Il vous permettra de découvrir tous les produits et services qui seront présentés par nos exposants : vêtements, décorations, jouets, animation de fêtes, centres d'amusement, organismes, etc. Vous y trouverez une programmation riche en couleur à laquelle va se greffer une panoplie d'informations pour les petits et les grands. Vous assisterez à des ateliers de bricolage, à des spectacles pour enfants. Il y aura aussi des mascottes, jeux gonflables, une aire de jeux, des jeux d'eau et bien plus encore!

Il ne tient qu'à vous maintenant de venir profiter de cette belle fenêtre qui vous est offerte. Elle permettra de démontrer aux familles d'ici que la région sait aussi répondre aux besoins de ses enfants.

Il est aussi important de souligner, encore une fois, l'importance de la présence des médias locaux dans l'organisation de nos événements.





## LA PUBLICITÉ :

- Panneaux publicitaires à la Place des citoyens une semaine avant l'événement
- Radio CIME FM
- La Presse touristique
- NousTV
- Médias sociaux
- Page web de l'événement sur le site de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle
- Un dépliant remis à tous les visiteurs avec votre site web, vos coordonnées courriel et votre numéro de téléphone

## SUR PLACE :

- Entrée gratuite
- Diversité des produits et services pour les enfants
- Maquilleuse pour les enfants
- Jeux gonflables
- Spectacle
- Halte-bébé
- Concours, tirage
- **Mascotte sur place**
- Marché public



## \*\*\* INFORMATIONS POUR LES EXPOSANTS \*\*\*

### HORAIRE 2019

Samedi 22 juin 2019

Installation sur le site dès 7 h 00  
Vos kiosques devront être prêts pour 8 h 30  
Ouverture du site à 9 h et la fermeture à 15h



*Veillez respecter les heures d'arrivée, d'ouverture et de fermeture de site pour la meilleure logistique et organisation possible.*

## Venez-vous amuser et faites partie de cet événement à Sainte-Adèle !

Soyez des nôtres : inscrivez-vous !  
*Places limitées.*

### EMPLACEMENT EXTÉRIEUR

Fournis :

- Espace chapiteau de 10' X 14,5'
- 1 table de 6' X 2 1/2'

Table supplémentaire à 10 \$, chaise 5 \$

## 75 \$ + taxes

# Salon des tout-petits

## RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

### 1) Ouverture du Salon :

- Les exposants peuvent arriver sur le site au plus tôt à **7h00** le samedi
- Tous les exposants doivent avoir fini de monter leurs stands **au plus tard à 8h30** le samedi
- Les voitures, camions et remorques doivent être enlevés du site au plus tard à 8h30 le samedi.
- L'ouverture officielle du Salon est à 9h et la fermeture à 15h le samedi et l'exposant s'engage à ce que son kiosque soit prêt et accessible aux visiteurs pendant ces heures.
- Les exposants s'engagent à ne pas quitter le site avant l'heure de fermeture du marché sous peine de ne pas retrouver leur place la semaine suivante.
- Les exposants s'engagent à commencer le démontage de leur kiosque à 15h pour ne pas nuire à l'équipe de démontage qui commencera le démontage à partir de 15h30.

### 2) Stationnement :

Le stationnement des exposants sera derrière le tennis, sur la gravelle. L'heure de déchargement devra être respectée afin de ne pas occasionner de gêne aux autres exposants et aux clients.

### 3) Emplacement :

Un espace d'une grandeur de dix (10) pieds par quatorze (14,5) pieds sera attribué à chaque exposant. Les kiosques seront situés sur du gazon. Nous vous demandons de respecter la limite de votre kiosque.

L'emplacement est **non-transférable** et ne peut être **ni sous-loué, ni partagé** sans le consentement de la Chambre.

### 4) Présence :

En cas d'absence, nous vous demandons de communiquer **au plus tard le mercredi** précédant le salon.

### 5) Responsabilité :

La Chambre ne sera en aucun cas tenue responsable du vol, du vandalisme et des détériorations des biens à vendre des exposants ainsi que des équipements, meubles, voitures, camions, remorques et accessoires des exposants. Chaque exposant sera responsable de ses équipements. **Il devra garder propre son site pendant et après le salon.**

### 6) Électricité :

Chaque exposant doit, à son inscription sur le contrat, fournir à la Chambre ses besoins en énergie. La Chambre fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux exigences de chacun des exposants, mais en aucun cas elle ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons techniques, elle ne peut répondre aux dites exigences. **Vous devez prévoir des rallonges entre 50 et 100 pieds. Aucune rallonge ne sera prêtée par la CCSA.**

### 7) Coût :

Le prix pour les espaces est joint au présent cahier des charges. Les coûts sont payables à l'inscription en argent comptant, par chèque ou avec carte de crédit. Les chèques doivent être faits à l'ordre de la Chambre de commerce de Sainte-Adèle.

**8) Intempéries :**

Le Salon est ouvert malgré les intempéries (pluie, vent, etc.). Seule la Chambre peut décider d'annuler une journée pour raison de force majeure. Les exposants seront contactés par téléphone et par courriel. **En cas d'intempéries (pluie, vent, etc.), si l'exposant décide de ne pas participer au salon, il n'a pas droit à un remboursement et de remise de date.**

**9) Transport de matériel :**

L'exposant est responsable de charger et décharger le matériel pour son kiosque. La Chambre ne peut fournir cette aide ni par des équipements ni par des employés ou bénévoles.

**10) Assurance :**

Chaque exposant doit posséder une assurance responsabilité pour commerce non-sédentaire avec une extension ou avenant pour le Salon des tout-petits à remettre lors de la remise de votre contrat.

**11) Bon voisinage :**

Il est interdit de faire de la postiche (démonstration criante sur les stands), de faire de la sollicitation ambulante ni de mettre de la musique ou d'utiliser un micro sous peine d'être expulsé du site. **Sourire et respect des autres seront les mots clés de notre Salon et ce, en tout temps.**

**12) Tranquillité sur le marché :**

La responsable sera présente sur le site pour assurer la tranquillité et le bon fonctionnement du site. Les exposants s'engagent à respecter et écouter les consignes du responsable afin d'assurer le bon déroulement de l'événement. La direction se garde le droit d'expulser un exposant qui ne respecte pas les règles établies par la direction dans le présent contrat.

**13) Publicité/Promotion :**

Chaque exposant donne le droit à l'organisation du Salon d'utiliser le nom et des photos de vous pour publiciser le Salon des tout-petits.

**14) Exclusivité :**

Afin de satisfaire notre clientèle, **il n'y aura pas d'exclusivité par catégories d'exposants.** Nous privilégions la diversité de l'offre. Par respect pour les exposants, la Chambre de commerce dosera le nombre d'exposants par catégorie et s'assurera que le plus de produits possibles proviennent le plus localement possible.

# Salon des tout-petits

## CONTRAT D'ENGAGEMENT

EXPOSANT		
Nom de compagnie :		
Adresse :	N°:	Ville :
Code postal :	Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :		
Site Internet :		
Facebook :	<input type="checkbox"/> Twitter	<input type="checkbox"/> Instagram <input type="checkbox"/> Pinterest <input type="checkbox"/> Autre:

PRODUITS VENDUS	
•	•
•	•
•	•
•	•
•	•

PERSONNE RESPONSABLE		
Nom :	Prénom :	
Téléphone :	Cellulaire :	Courriel :

TARIFS POUR SAMEDI ET DIMANCHE	<i>Réservé Administration</i>	
<input type="checkbox"/> Espace extérieur de 10' X 14,5' avec chapiteau 1 table incluse de 6' x 2'et 1/2 Coût: 75\$ + taxes	<i>Total</i>	<i>Notes</i>

Besoins électriques - indiquez le détail de chaque machine ou accessoire ainsi que l'intensité de courant nécessaire pour chacun

# Salon des tout-petits

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Termes de paiement :

Prendre note que votre place sera réservée officiellement à la suite de la réception de votre paiement **avant le 15 avril 2019**. En cas d'annulation 30 jours avant l'événement, un remboursement complet vous sera effectué. Après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

### Aménagement de l'emplacement :

Chaque exposant doit, à son inscription, fournir à la Chambre ses besoins en électricité. La Chambre fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux besoins de chacun des exposants. En aucun cas, elle ne pourra être tenue responsable si, pour des raisons techniques, elle ne peut répondre aux dites exigences.

Lorsque vous serez prêts à brancher votre équipement, demandé au responsable de venir à votre emplacement. Attendez ensuite son accord pour éviter tout problème qui pourrait endommager votre matériel. Chaque exposant est tenu responsable d'apporter ses rallonges électriques (prévoir entre 50 et 100 pieds).

### Attestation d'assurance :

Une police d'assurance avec responsabilité civile de 2 000 000 \$, couvrant toute la période du Salon, est exigée. Veuillez la joindre à votre contrat lors de votre inscription. L'exposant s'engage également à être assuré pour le vol de biens. La Chambre de commerce de Sainte-Adèle ne pourra pas être tenue responsable en cas de vol ou de détérioration de biens.

### Engagement

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_, confirme par la présente ma participation au Salon des tout-petits à la Place des citoyens de Sainte-Adèle le 22 juin 2019 aux conditions du présent contrat et je donne la permission d'utiliser le nom de la compagnie \_\_\_\_\_ et le/les logos de cette dernière dans tous les médias qui couvriront l'événement.

Signature du responsable : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



Par ici MA sortie!

CHAMBRE DE COMMERCE  
DE SAINTE-ADELE

Pour plus d'informations

Sonya Ethier, directrice générale adjointe  
Bur. 450-229-2644 / Cell. 819-217-5888  
[sonya.ethier@sainte-adele.net](mailto:sonya.ethier@sainte-adele.net)